



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale  
**AUVERGNE - RHÔNE - ALPES**

Le 1  
4 février 2025

### **MRAe Auvergne-Rhône-Alpes**

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 22 janvier et le 4 février 2025 :

### **AVIS DÉLIBÉRÉS**

- Cadrage préalable du projet d'augmentation du niveau de protection du système d'endiguement de Vaulx-en-Velin / Villeurbanne Saint-Jean (69)
- Poursuite de l'exploitation et extension d'une carrière de roches dures et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bully (42)
- Évolutions modification n°2, modification simplifiée n°2, révisions allégées n°10-11-12 et 13 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) du bassin d'Aurillac (15)
- Projet de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est Lyonnais (69)
- Construction d'une usine de fabrication d'émulsion de bitume par la SAS LP2R sur la commune de Pusignan (69)
- Création du quartier nourricier de Peyssillieu porté par Meyzieu Distribution et la Métropole de Lyon sur la commune de Meyzieu (69)
- Poursuite de l'exploitation d'une carrière de roches massives et des installations de traitement associées sur la commune de Commelle-Vernay (42)

### **Service presse IGEDD / MRAe**

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : [mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr)

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

## AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Seyssel (74) suite à un recours gracieux
- Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Haut-Chablais (74)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Pierre-De-Chandieu (69) dans le cadre de la construction d'une déchetterie

## DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Orcet (63) : Recours formé par la commune de Orcet (Puy de Dôme)
- DUP emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Nyons (69) : Recours formé par l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (Rhône)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>